

Circuit des Croisettes au départ de Coulaines



Randonnée n°4038444

Une randonnée proposée par boucolijafbon

Situé sur les communes de Sargé, Coulaines et le Mans, ce circuit se déroule en grande partie sur des chemins de terre, parfois goudronnés, bordés de haies, d'arbres et d'arbustes offrant un ombrage généreux.

Durée :	3h05	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.23km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	61m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	65m		
Point haut :	105m	Commune :	Le Mans (72100 72000)
Point bas :	64m		

Description

Départ du parking situé Avenue Lyautey, face au magasin Carrefour.

(D/A) Suivre l'Allée d'Avila puis à droite la Rue de Santander. Tourner à gauche deux fois, sur la Rue de Cadix puis sur la Rue du Villaret. Traverser aux feux tricolores la Rue de Bonnétable. Prendre légèrement sur la gauche la Rue du Muguet afin d'atteindre le Chemin des Fontenelles que l'on suivra sur la droite. Passer sous la quatre voies.

(1) Ignorer sur la gauche le chemin qui sera celui du retour et continuer tout droit. Passer au niveau d'un ancien gué maintenant canalisé (garde fou) où se rejoignent deux des ruisseaux qui jadis étaient captés vers l'aqueduc des Fontenelles. Continuer sur cet axe puis en haut de la pente, une fois arrivé au goudron, tourner à gauche dans un chemin de terre descendant.

Passer sous un petit pont, un des derniers vestiges de l'antique compagnie des tramways à vapeur desservant la campagne sarthoise jusqu'au début du XX^e siècle.

(2) Au débouché sur la route, tourner à droite puis à gauche dans le Chemin Saint-Roch.

(3) Au carrefour avec la route du Ponceau, tourner à gauche puis à droite pour suivre le Chemin des Bodinières (goudronné). Après environ 400 m, au niveau du virage partant vers la gauche, tourner à droite pour suivre le chemin de terre et poursuivre tout droit jusqu'à la route de Val de Monnet. Prendre en face le Chemin des Pommiers..

(4) Dans le virage obliquant vers la droite, poursuivre sur ce chemin goudronné devenant rapidement pierreux pendant environ 800 m avant de tourner à gauche dans un sentier descendant. Au carrefour du Prieuré, continuer en face, longer un verger de pommiers avant d'appuyer à gauche sur le Chemin de Prionde devenant sentier.

(5) Tourner à droite puis à gauche. Longer la Maison d'arrêt des Croisettes. Au débouché du chemin, suivre la route à droite. Traverser la D300 **avec prudence** (pas de passage protégé) et suivre en face la route de Richemont.

(6) Au croisement avec le Chemin des Aillandes, tourner à gauche pour s'engager, au niveau d'une borne à incendie, dans un sentier herbeux débouchant sur la route de Ballon. La traverser et la suivre à gauche sur l'accotement jusqu'à un petit sentier herbeux descendant sur la droite. Au croisement (calvaire) avec le Chemin du Monnet, le suivre à droite. Passer le ruisseau et le manoir du Monnet avant de tourner à gauche dans un chemin ombragé. Le suivre sur environ 350 m puis obliquer à droite dans le

Points de passages

- D/A Parking Avenue Lyautey**
N 48.016853° / E 0.219674° - alt. 103m - km 0
- 1 Ancien gué - Croisement de la boucle**
N 48.024925° / E 0.227508° - alt. 74m - km 1.39
- 2 Route à droite**
N 48.030634° / E 0.228992° - alt. 97m - km 2.29
- 3 Route du Ponceau**
N 48.033227° / E 0.228552° - alt. 102m - km 2.63
- 4 À droite dans le virage**
N 48.038109° / E 0.222131° - alt. 93m - km 3.54
- 5 Croisement**
N 48.042421° / E 0.220972° - alt. 104m - km 4.73
- 6 Sentier herbeux (borne à incendie)**
N 48.04167° / E 0.208741° - alt. 89m - km 5.73
- 7 Route des Stades**
N 48.03558° / E 0.214331° - alt. 92m - km 6.65
- 8 Carrefour**
N 48.031171° / E 0.217728° - alt. 96m - km 7.35
- 9 Corps de ferme**
N 48.032176° / E 0.222157° - alt. 96m - km 7.71
- 10 Route Le Mans-Sargé**
N 48.027489° / E 0.22247° - alt. 69m - km 8.31
- D/A Parking Avenue Lyautey**
N 48.016849° / E 0.219663° - alt. 103m - km 10.23

Chemin du Bourg.

(7) Tourner à gauche route des Stades__ puis à droite dans le Chemin des Grands Plessis.

(8) Au carrefour de chemins, continuer en face jusqu'au corps de ferme

(9) Tourner à droite et s'engager de suite à droite dans le sentier herbeux rapidement descendant. Continuer sur ce sentier devenant encaissé et pentu en obliquant à droite au carrefour suivant.

(10) Au débouché sur la route, prendre en face le chemin s'ouvrant après l'esplanade en terre.

(1) Tourner à droite dans le Chemin des Fontenelles pour rejoindre le point de départ (D/A).

Informations pratiques

Chaussures de randonnées recommandées : lors d'épisodes pluvieux, quelques passages dans les chemins creux pouvant être très boueux.

A proximité

Chemin des Fontenelles

Ancienne voie romaine, ce chemin creux relie le Mans à Sargé.

Remarquer les magnifiques arbres aux ramures impressionnantes. Leur taille spécifique ("têtards" ou "trogne") densifiant leur ramure procurait le bois de chauffage à toute une population rurale.

Aqueduc des Fontenelles

Un des trois Aqueducs ayant alimenté en eau les installations à l'époque romaine (bains, fontaines publiques etc.) de la commune du Vieux Mans (rebaptisé Plantagenêt). Mesurant 4,2 km pour une pente de 0,68 mm/m sur la plateau de la Gironde, les eaux proviennent de nombreuses sources qui sourdent près du bordage "Les Fontenelles". Les lieux de captage restent inconnus. Cet aqueduc, construit à la fin du Premier Siècle, a par le fait été abandonné probablement vers la fin du IV^e Siècle. Un tronçon est exposé à Coulaines (Maison des chemins creux).

Pont 1897 du tramway-vapeur (ligne Le Mans-Bonnétable)

"Rocher Saint Roch" Au début du chemin, à droite se trouve le site. Une légende entoure ce lieu. Un panneau nous la décrit. Selon celle-ci, Saint Roch, né à Montpellier en 1348, pèlerin et guérisseur des pestiférés de son époque se serait assis en ce lieu pour se reposer. Une statue de terre cuite et visible dans l'église de Sargé.

Boulevard Nature : Circuit réservé à la circulation douce (piétons vélos) ceinturant la communauté urbaine du Mans (en cours de réalisation).

Manoir « Le Grand-Monet »

Ce lieu est chargé d'histoire, celle de la **seigneurie de Monnet**.

C'est sans doute ce ruisseau du Monnet qui a donné le nom au fief, vers le X^e siècle ou XI^e siècle. À moins que ce soit un moulin banal, très certainement adossé jadis à l'un des bâtiments, qui en soit l'origine (« **monée** » signifiant « mouture » en vieux français. Une chose est sûre, on en parle en 1230 de la carrière de Pierre Monnet dans une dotation de l'abbaye de l'Épau par la **Reine Béragère** (Épouse de Richard Cœur de Lion).

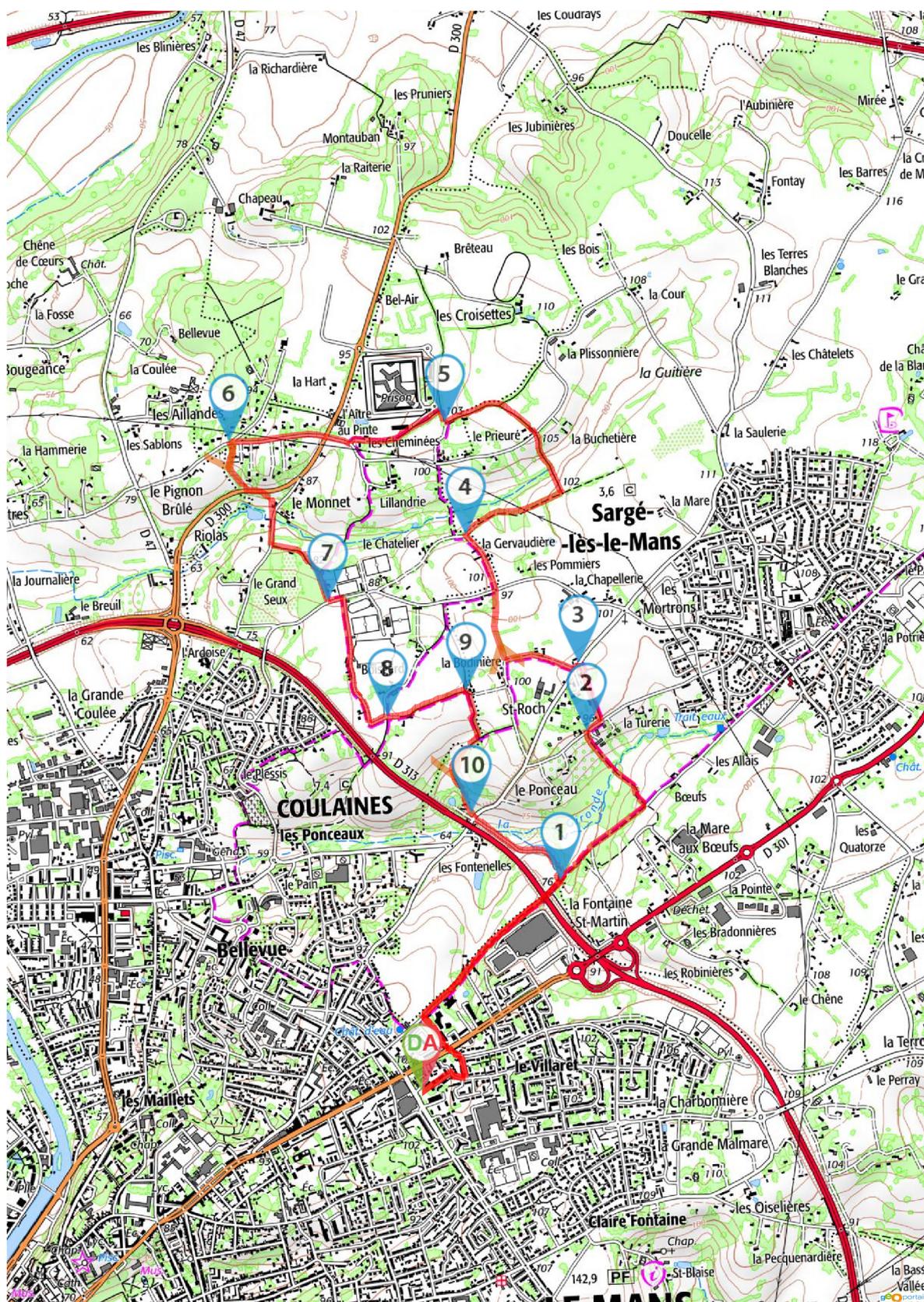
L'un des premier seigneur propriétaire du fief serait Jean Turpin (avant 1290). Beaucoup d'autre ont suivi, notamment un chanoine de la cathédrale du Mans, Maître Jean Broullier (1545), ou encore les comtes de Tessé (de 1732 à la Révolution).

La construction du manoir serait l'œuvre de la famille de Courtefosse, propriétaire en 1470. C'est ce que confirment plusieurs détails de l'architecture : le toit très pentu, les fenêtres à meneaux, ou encore les meurtrières (les manoirs avaient pour vocation d'être des maisons fortes). Les murs épais de 95 cm, laissent apparaître de grosses pierres de roussard.

La forme actuelle du manoir date de 1760.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-croisettes-au-depart-de-coul/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.